



La redécouverte de la Parole de Dieu

Le Concile Vatican II et la Constitution *Dei Verbum*

Claudio Ettl

L'un des événements les plus déterminants de l'histoire d'Israël se situe sur le Sinaï, lorsque Moïse reçoit de la bouche même de Dieu le Décalogue (les « dix paroles »), l'enseignement divin scellé par une alliance nouvelle. Mais une déception nous attend si nous nous imaginons qu'après une expérience aussi exceptionnelle, le périple d'Israël va se poursuivre à ce haut niveau d'euphorie qui permettrait au peuple de Dieu de se retrouver tout d'un coup dans un monde meilleur. Non, la révélation qui atteint là un sommet est immédiatement suivie d'une brusque redescende dans les plaines du quotidien. À ce sommet, succède le fond de la vallée symbolisé par l'épisode du veau d'or et ses conséquences. Et pourtant, Israël finit par atteindre la Terre promise. Mais en dépit des événements extraordinaires qui eurent lieu sur le Sinaï, la route qui conduit le peuple jusqu'en Canaan ne ressemble en rien à une ligne droite. Elle se révèle plutôt comme un chemin accidenté plein d'obstacles et de défis.

Les révélations doivent être assimilées. Elles doivent être reçues, scrutées attentivement et se traduire dans un agir concret. Ce processus n'est pas facile et s'accompagne généralement d'échecs et de conflits. Les révélations ont leurs circonstances et leur temps propres. Et pourtant, elles transcendent le contexte où elles ont vu le jour, exerçant leur influence bien au-delà d'une façon toujours nouvelle et souvent inattendue. Les révélations ne transforment pas, en l'espace d'une nuit, les déserts en Terre promise, elles sont plutôt des signes pour indiquer la route qui conduit à ce but lointain.



A priori, il faudrait vraiment faire un effort d'imagination pour comparer le Concile Vatican II à l'événement du Sinaï. Et je n'ai aucunement l'intention d'établir une équation entre ces deux faits. Cela dit, il existe *un point* de contact assez évident : le Concile peut être considéré, lui aussi, comme l'un des événements les plus marquants de la vie de l'Église (ce que fut le Sinaï dans l'histoire d'Israël). En outre, ce qui a été affirmé au sujet du Sinaï peut l'être de la vision remarquable du Concile et de sa réalisation, à savoir que tout le potentiel de transformation dont il était porteur n'a pu se manifester immédiatement. Il a fallu – et il faut encore – en assimiler le contenu, l'étudier et, après le « sommet » de Rome, le mettre en application en des circonstances concrètes – c'est-à-dire dans le quotidien de notre réalité ecclésiale.

La Constitution *Dei Verbum* sur la Révélation divine est l'un de ces documents conciliaires à être restés dans l'ombre pendant un bon moment. Or il n'est pas excessif de considérer ce texte comme un jalon important dans l'histoire de l'Église catholique à la charnière du XX^e et du XXI^e siècle. Sur les routes, les bornes kilométriques constituent des repères qui permettent à chacun de s'orienter et de se situer, tout en indiquant la distance qu'il reste encore à parcourir. Et c'est bien la fonction que nous semble remplir ce document.

Cet article voudrait permettre au lecteur de se situer. Dans la première section, je rappellerai comment est née la Constitution dogmatique sur la Révélation divine et quelques-uns de ses principaux thèmes. Nous nous référerons à ce document en utilisant les deux premiers mots du texte latin officiel, à savoir *Dei Verbum* (*DV*). La seconde section mettra en évidence quelques-uns des développements et des résultats marquants de *Dei Verbum* dans les décennies qui suivirent sa promulgation. Nous concluons en évoquant le chemin qu'il nous reste à parcourir.

I. Le Concile Vatican II et *Dei Verbum*

1. « *Hoc schema mihi non placet* » : sur la genèse de *Dei Verbum*

L'une des contributions durables de Vatican II est la redécouverte de l'importance fondamentale de l'Écriture Sainte dans la vie de l'Église catholique et dans celle de tous les croyants. À plusieurs reprises, les seize



documents officiels promulgués par ce Concile évoquent la nécessité d'une animation biblique de la pastorale ecclésiale. Mais c'est *Dei Verbum* qui accorde la plus grande place à cette question, en particulier dans son chapitre VI où il est précisé que l'Écriture Sainte est « l'âme de la théologie » (DV 24).

Les textes conciliaires, tout comme les textes bibliques, ne sont pas « tombés du ciel ». Ils se sont constitués au cours d'un processus d'élaboration plus ou moins long et difficile. Dans le cas de *Dei Verbum*, ce processus fut particulièrement lent et complexe, car entouré de maintes polémiques. Ce que nous développerons dans les deux paragraphes suivants.

1.1. L'interprétation de l'Écriture dans l'Église catholique pendant la première moitié du XX^e siècle

La relation de l'Église catholique et du Magistère à la Sainte Écriture, surtout quand il s'agit de son interprétation, n'a pas toujours été facile ni dénuée de tensions. À partir de la seconde moitié du XIX^e siècle au moins, les questions posées par l'histoire et la critique scientifique à l'interprétation des textes bibliques se firent de plus en plus nombreuses et pressantes. Ce qui suscita un malaise et une inquiétude dans le milieu catholique et, de la part du Magistère, des réactions exprimant de fortes réserves.

Toutefois, on observe dans le même temps les signes d'une avancée significative. L'encyclique *Divino Afflante Spiritu*, sur le développement des études bibliques, en est l'un des témoignages les plus évidents. Promulguée par le pape Pie XII le 30 septembre 1943, elle encourageait les exégètes catholiques à s'engager dans la recherche scientifique. En dépit du caractère daté de ce texte et des retours en arrière qui suivirent sa promulgation, la portée de *Divino Afflante Spiritu* fut réelle. Grâce à son « impact révolutionnaire » (R.B. Robinson), elle suscita une attention croissante pour la Bible, non seulement parmi les exégètes catholiques, mais aussi dans la pastorale ecclésiale.

En dépit de la réception positive que reçut ce document au moment de sa parution, les questions d'interprétation biblique continuèrent à faire l'objet de moult discussions et polémiques. Le débat fut particulièrement vif pendant la période qui s'étend de janvier 1959 – date de l'annonce du Concile par le pape Jean XXIII – à octobre 1962 – qui correspond au moment de son ouverture officielle.

Peu de temps avant le début du Concile, en 1961, et avec l'approbation de la Commission Biblique Pontificale, le Saint-Office (dont le nom fut transformé en « Congrégation pour la Doctrine de la Foi » en 1965) publia un *Monitum* intitulé *De germana veritate historica et obiectiva S. Scripturae* (La vérité historique et objective de l'Écriture Sainte). Ce document d'une

seule page s'apparente à une tentative de retour en arrière ou du moins à un sérieux « coup de frein » visant à restreindre la place faite aux questions historiques, alors que bon nombre d'exégètes catholiques s'y étaient déjà ouverts depuis des années. Bien qu'il contienne quelques remarques positives sur l'intérêt nouveau que les catholiques portent à la Bible, ce texte met surtout en garde contre les conséquences négatives d'une approche de la vie et de l'activité de Jésus qui donnerait trop d'importance à l'histoire. Car, dit le *Monitum*, cette attitude pourrait conduire à la confusion et à un affaiblissement de la foi chez les croyants. Bien qu'il s'agisse d'un document très bref et de portée générale, il fut perçu comme un texte aux effets globalement plus régressifs que progressifs. D'autres incidents marquèrent cette période et renforcèrent encore cette impression – entre autres, l'interdiction faite d'enseigner à deux professeurs de l'Institut Biblique Pontifical (laquelle fut levée après le Concile).

Pendant le Concile, entre la troisième et la quatrième session (le 21 avril 1964), la Commission Biblique Pontificale fit paraître une instruction intitulée, *De historica evangeliorum veritate* (La vérité historique des Évangiles). À la différence du *Monitum* de 1961, ce document insistait fortement sur la valeur et l'utilité de l'approche historico-critique des textes bibliques. Citant *Divino Afflante Spiritu*, il encourageait vivement les exégètes catholiques à recourir à cette méthode. En outre,



Pape Jean XXIII

il proposait un modèle à trois niveaux pour mieux comprendre l'Évangile : la distinction étant faite entre le temps du Jésus de l'histoire, le temps de la communauté post-pascale et l'époque où les premières traditions reçurent leur forme écrite dans les Évangiles. À côté de ce genre d'affirmations, nous trouvons aussi des passages plus réservés et prudents, qui mettent en garde contre un usage non critique et immodéré des méthodes historiques. Dans la section principale de ce texte cependant, les expressions positives l'emportent – ce qui permet de considérer cette instruction comme une mise au point, claire et définitive, quant aux questions qui nourrissent l'interminable débat (un an déjà) touchant le document sur la Révélation divine, élaboré par Vatican II.

Arrivé à ce point, je rappellerai brièvement ce qui se passait dans l'enceinte du Concile. Les discussions s'étaient d'abord focalisées sur l'interprétation historique de la Bible qu'il fallait justifier ou, au contraire, dont il fallait démontrer les dangers. Mais d'autres questions importantes avaient vu le jour avant ou pendant le Concile : elles portaient sur l'apostolat biblique ou sur le ministère ; elles jouèrent un rôle considérable dans l'élaboration de *Dei Verbum*. À ce titre, il faut mention-



ner l'émergence du mouvement biblique et liturgique avec sa redécouverte de la Bible, la fondation d'associations bibliques dans le monde catholique, les échanges de plus en plus fréquents entre les exégètes catholiques et protestants, etc.

1.2. Les débats sur le contenu et les orientations de *Dei Verbum*

Le 18 novembre 1965, le Concile promulgait la Constitution dogmatique sur la Révélation divine, *Dei Verbum*. La dénomination officielle de « Constitution dogmatique » montre l'importance donnée à ce texte. Bien que son contenu ne relève pas à proprement parler de la « définition dogmatique », le document exprime néanmoins la position du Magistère à son plus haut niveau.

Dei Verbum fut peut-être l'un des textes conciliaires les plus discutés. Il a donc une « préhistoire » particulièrement intéressante et complexe. Au niveau de la commission préparatoire, des personnalités de mouvance plus traditionnelle s'efforcèrent de faire passer un avant-projet qui était conservateur dans son orientation et



Cardinal Achille Liénart

allait à contre courant de l'histoire. Très rapidement toutefois, il devint évident que la majorité des Pères conciliaires désapprouvait cet avant-projet. Quand, le 14 novembre 1962, il fut mis en débat pour la première fois au cours d'une séance particulièrement mouvementée, il reçut de très vives critiques. Le cardinal Liénart de Lille exprima l'opinion de beaucoup, quand il prononça ces mots devenus célèbres et souvent cités : « *Hoc schema mihi non placet* » (Cet avant-projet ne me convient pas).

En dépit de toutes les critiques qu'il avait suscitées, ce projet ne fut pas rejeté à l'unanimité lors du vote qui s'ensuivit. Cependant, pour éviter un débat encore plus houleux, Jean XXIII, dans la nuit, décida de sa propre autorité de retirer le texte. Il nomma une nouvelle commission de coordination dans laquelle les représentants de l'aile conservatrice et ceux de l'aile progressiste se retrouvèrent en proportion égale. Elle avait pour mission d'élaborer un nouveau projet. L'un des deux présidents de cette commission était Augustin Bea qui, dans les années 1930, avait été le recteur de l'Institut Biblique Pontifical. Il n'avait cessé depuis de favoriser les développements positifs mentionnés ci-dessus quant à la relation entre l'Église et l'approche historico-critique. Mais il faudra encore trois années complètes, jusqu'aux dernières sessions du Concile, pour que la Constitution sur la Révélation divine puisse être soumise à un vote. Après un long travail préparatoire qui nécessita des compromis des deux côtés, la Constitution fut finalement adoptée le 18 novembre 1965, avec 2 344 votes

positifs contre 6 votes négatifs. Elle fut solennellement promulguée le jour même.

Cette « préhistoire » explique bien pourquoi *Dei Verbum* donne l'impression d'être, en partie au moins, un texte typique de compromis. L'« ambiguïté » rencontrée à plusieurs reprises dans la Constitution – qu'on pourrait sans cela qualifier, en termes plus positifs, « d'ouverte » – affecte généralement les passages qui ont trait à des questions doctrinales comme la nature précise de la Révélation, la relation entre l'Écriture et la Tradition ou la relation entre l'Écriture et le Magistère. Cela dit, les affirmations de *Dei Verbum* sur l'importance de la Sainte Écriture dans la vie de l'Église et sur la nécessité d'une interprétation biblique adaptée à notre temps sont incontestablement positives et non ambiguës.

2. La « Magna Charta » : l'essentiel de *Dei Verbum*

Nous ne retiendrons ici que trois éléments fondamentaux de la Constitution, lesquels ont une réelle portée pour tout ce qui touche à l'interprétation biblique dans l'Église et la pastorale biblique.

2.1. L'exégèse

Les paragraphes 11 à 13 de *Dei Verbum* (chapitre III) se révèlent particulièrement importants, car ils définissent clairement les rapports entre la recherche biblique et le Magistère de l'Église, et affirment l'utilité et la valeur de l'exégèse scientifique.

Le paragraphe 12 expose systématiquement les principes fondamentaux de la critique historique, et c'est bien la première fois qu'il en est ainsi dans un document conciliaire. En outre, ces principes sont explicitement approuvés et reconnus pour nécessaires. Le caractère historique de la Révélation et les modalités d'expression dans laquelle elle a été transmise sont mis en évidence ; de même, le rôle important qui revient aux exégètes dans les jugements émis par le Magistère est explicitement affirmé. Il n'est donc pas surprenant qu'un grand nombre d'exégètes catholiques considèrent le paragraphe 12 de *Dei Verbum* comme la « Magna Charta » de leur travail de recherche.

Le fait que les exégètes catholiques puissent, en pleine confiance, évoluer librement – et cela depuis un certain temps – dans l'immense champ de l'interprétation biblique en ayant recours à toutes les méthodes scientifiques, est attribué non sans raison au Concile Vatican II et, plus particulièrement, à *Dei Verbum*.

La méthode historico-critique, qui à l'époque du Concile était encore au centre des controverses touchant le rôle et la visée de l'exégèse catholique, a connu bon nombre de développements ultérieurs. Personne ne songe plus à nier les points faibles et les limites de cette approche. Néanmoins, c'est en grande partie grâce à *Dei*



Verbum que des acquis fondamentaux sont maintenant irrévocablement ancrés dans la conscience de l'Église, comme la prise en compte de la genèse des textes bibliques et de leur émergence dans un contexte historique et religieux particulier, ainsi que la nécessité de connaître ce contexte pour pouvoir les comprendre et les interpréter aujourd'hui. Dans les milieux catholiques, l'étude scientifique de la Bible n'est plus actuellement dominée par les questions classiques de la méthode historico-critique (comme c'était souvent le cas dans les années qui suivirent immédiatement le Concile). Depuis Vatican II, le répertoire des méthodes exégétiques s'est considérablement agrandi. On ne cesse de découvrir et d'élaborer de nouvelles approches de la Bible comme, par exemple, l'approche canonique, ou les méthodes récentes basées sur la dynamique de la communication entre le texte et ses lecteurs.

Tous ces faits attestent que *Dei Verbum* a donné une impulsion forte qui a permis les développements ultérieurs de l'exégèse biblique scientifique. Mais il faut être honnête et rappeler que la mise en application des grandes orientations et des objectifs de la Constitution ne se fit pas sans heurts. *Dei Verbum* a établi les piliers pour les rapports entre l'Écriture Sainte, le Magistère de l'Église et l'exégèse scientifique. Mais la réalisation concrète de ces orientations se révéla comme un processus complexe. Il est toujours en cours et semble loin d'être achevé.

2.2. La pastorale biblique

La Constitution *Dei Verbum* est d'une grande portée pour la pastorale biblique. Elle constitue une véritable source d'inspiration. À cet égard, les paragraphes 21 à 26 (chapitre VI) revêtent une extrême importance.

Le paragraphe 21 s'exprime ainsi :

L'Église a toujours témoigné son respect à l'égard des Écritures, tout comme à l'égard du Corps du Seigneur lui-même, puisque, surtout dans la Sainte Liturgie, elle ne cesse, de la table de la Parole de Dieu comme de celle du Corps du Christ, de prendre le pain de vie et de le présenter aux fidèles. Elle a toujours considéré les Écritures, et les considère, en même temps que la Tradition, comme la règle suprême de sa foi, puisque, inspirées par Dieu et consignées une fois pour toutes par écrit, elles nous communi-

quent, de façon immuable, la Parole de Dieu lui-même ; et, dans les paroles des Prophètes et des Apôtres, elles font retentir à nos oreilles la voix du Saint-Esprit. La prédication ecclésiastique tout entière, tout comme la religion chrétienne elle-même, doit être nourrie et guidée par la Sainte Écriture. Car dans les Livres saints, le Père qui est aux cieux s'avance de façon très aimante à la rencontre de ses fils, engage conversation avec eux ; une si grande force, une si grande puissance se trouve dans la Parole de Dieu, qu'elle se présente comme le soutien et la vigueur de l'Église, et, pour les fils de l'Église, comme la solidité de la foi, la nourriture de l'âme, la source pure et intarissable de la vie spirituelle. Aussi valent-elles de façon magnifique pour l'Écriture Sainte, ces paroles : « La parole de Dieu est vivante et efficace » (Héb 4,12) ; « elle a la puissance de construire l'édifice et de procurer aux fidèles l'héritage avec tous les sanctifiés » (Ac 20,32 ; cf. 1 Thess 2,13).

Ce premier paragraphe, tout comme le dernier (26), structure le chapitre dans son ensemble. L'un et l'autre établissent un parallèle entre la vénération de la Parole de Dieu et la vénération de l'Eucharistie. Tant la table du pain que celle de la Parole doivent être préparées et rendues accessibles à tous les fidèles. L'affirmation selon laquelle la Sainte Écriture doit constituer la « règle suprême de la foi » et servir de base à toute la prédication chrétienne revêt une immense portée. De même, le rappel du rôle fondamental que l'étude régulière de la Bible doit avoir dans la vie des clercs et de tous les croyants. Car, comme il est précisé dans le paragraphe 25 : « Ignorer les Écritures, c'est ignorer le Christ ».

Au paragraphe 22, le texte poursuit ainsi :

Il faut que l'accès à la Sainte Écriture soit largement ouvert aux chrétiens (christifidelibus aditus ad Sanctam Scripturam late pateat oportet)... Comme la Parole de Dieu doit toujours être à la disposition de toutes les époques, l'Église, avec une maternelle sollicitude, se préoccupe que des versions valables et exactes soient écrites en des langues diverses, surtout à partir des textes originaux des Livres Saints.

Nous sommes ici en présence d'une excellente formulation : le Concile exprime clairement la nécessité et la spécificité de la pastorale biblique. Que « l'accès à la Sainte Écriture soit largement ouvert aux chrétiens » : une directive qui suppose non seulement de promouvoir le travail de traduction et la diffusion de la Bible, mais qui implique aussi de donner

À l'occasion des 35 ans de la FBC



À travers la FBC, la catholicité – et par cette appellation je veux signifier l'unité dans la diversité à l'échelle du monde – a pris, pour moi, non pas un visage mais plusieurs visages : laïcs, religieux, prêtres, évêques, membres appartenant à différentes cultures, nationalités et communautés linguistiques, représentants des diverses traditions spirituelles et théologiques ; autant dire les visages de tous ceux qui ont marqué et marquent la vie de la FBC.

La FBC est devenue ainsi un miroir de la Bible elle-même avec ses 72 livres, ses modalités d'expression variées, ses courants d'espérance orientés vers la rédemption en Jésus-Christ, ses affirmations de confiance en un Dieu unique et son amour pour les pauvres et les défavorisés. Sans oublier la tension dont sont porteurs tous les univers et toutes expériences dont elle témoigne.

Daniel Kosch, modérateur du Comité exécutif, 1996-2001, Suisse



aux fidèles les explications indispensables afin qu'ils puissent entrer en dialogue avec la Parole de Dieu, un dialogue porteur de sens pour la vie. Cet aspect est évoqué au paragraphe 25 en ces termes :

Il appartient aux saints évêques ... de former opportunément les fidèles qui leur sont confiés à un usage judicieux des Livres divins, surtout du Nouveau Testament, et en tout premier lieu, des Évangiles, au moyen de versions des textes sacrés qui soient munies d'explications nécessaires et vraiment suffisantes, pour que les fils de l'Église fréquentent les Écritures en toute sécurité et de manière profitable, et se pénètrent de leur esprit. De plus, que soient composées des éditions de la Sainte Écriture, munies de notes convenables, à l'usage même des non-chrétiens, et adaptées à leur situation ; les Pasteurs des âmes et les fidèles de tout état s'appliqueront avec sagesse à les répandre de toute manière.

En bref, on peut dire que *Dei Verbum* – et plus particulièrement le paragraphe 22 – représente la *Magna Charta* de tous ceux qui se sont engagés activement au service de la pastorale biblique. Leur objectif étant de faire prendre conscience à tous les fidèles de l'importance de la Bible et de les former pour qu'ils puissent en faire un bon usage.

D'autres questions sont abordées par *Dei Verbum* qui méritent d'être rappelées ici : importance de la Bible pour la liturgie et la formation des clercs ; reconnaissance fondamentale de l'unité de l'Ancien et du Nouveau Testament qui, tous deux, sont dignes de la plus grande attention ; rappel que la collaboration interconfessionnelle s'impose dans le domaine de la traduction biblique. En effet, *Dei Verbum* recommande explicitement aux catholiques de s'investir dans les traductions de la Bible, et de le faire en collaboration avec les sœurs et les frères des autres confessions chrétiennes (voir DV 22 : « Que si une occasion favorable se présentant, et avec l'approbation de l'autorité de l'Église, ces versions sont composées en collaboration même avec les frères séparés, elles pourront être utilisées par tous les chrétiens »). Cette mission donnée aux catholiques par le Concile eut pour résultat l'émergence d'un travail commun avec diverses institutions et organisations appartenant à d'autres Églises et communautés d'Églises.

Cette brève rétrospective montre bien que *Dei Verbum* constitue un jalon dans l'histoire de l'Église catholique et de sa relation à l'Écriture Sainte. Ce document a produit des fruits nombreux et variés.

II. Les quarante ans qui suivirent *Dei Verbum*

Faisons maintenant le point : Quels résultats peuvent émerger des quarante ans ou presque qui se sont écoulés depuis la réception de ce texte conciliaire ? Nous aborderons ici trois points sans prétendre davantage à l'exhaustivité.

1. Les débuts de la pastorale biblique

Les années qui suivirent la promulgation de *Dei Verbum*, virent l'émergence de nombreuses approches bibliques nouvelles qui se développèrent rapidement. Quant à la production de Bibles dans le monde catholique, elle connut une véritable explosion. Outre les traductions bibliques déjà existantes, de nouvelles versions furent et sont encore éditées dans de nombreux pays du monde. Les commentaires bibliques à orientation pastorale se multiplièrent. Les matériaux et les divers supports d'étude pour la pastorale biblique commencèrent également à faire leur apparition. Des cours bibliques par correspondance furent élaborés ainsi que bon nombre d'activités connexes visant un travail à la base. De nouvelles approches de la Bible, tel le bibliodrame par exemple, se développèrent. De bonnes vieilles méthodes, qui avaient déjà fait leurs preuves, comme la *lectio divina*, bénéficièrent d'un regain de vie. La formation des clercs et des catéchistes laïcs – autrement dit, la formation des formateurs – fut complètement revisitée à la lumière de la découverte récente du rôle central des Écritures, liée aux années qui suivirent la parution de *Dei Verbum*. Plus récemment, on a compris toutes les ressources que peuvent offrir en matière de pastorale biblique les médias les plus « récents » tels l'ordinateur, Internet et le courrier électronique. En résumé : dans toutes les régions du monde, la pastorale biblique est en train de faire l'expérience d'une avancée considérable et l'impact de cette animation

À l'occasion des 35 ans de la FBC



Rencontrer des personnes qui viennent d'Afrique, d'Asie, d'Amérique Latine, d'Amérique du Nord et d'Europe m'émeut toujours. Car je prends ainsi conscience de la richesse des contextes culturels et religieux dans lesquels la pastorale biblique essaie de se développer, de la diversité des modalités que ce ministère peut et doit prendre. Je réalise, également, combien favoriser un dialogue respectueux et constructif entre les différentes approches est riche, nécessaire et difficile. À mon avis, c'est là que se situent les principaux défis que la FBC se doit de relever en tant que Fédération. D'où l'importance de structures qui permettent à la réflexion commune de porter du fruit dans le dialogue avec chacune des organisations membres, avec les

sous-régions et les régions, et qui cherchent à transmettre plus largement à la communauté catholique leurs préoccupations, leurs convictions et leurs engagements communs.

Thomas P. Osborne, coordinateur sous-régional de l'Europe du Sud et de l'Ouest, 1996–2002, Luxembourg



biblique de la pastorale ecclésiale se fait sentir presque partout.

2. La FBC, un fruit de Vatican II

Dire que la Fédération Biblique Catholique est un « enfant » du Concile Vatican II n'a rien d'exagéré, puisque la Fédération fut spécialement créée pour mettre en œuvre les recommandations de ce Concile concernant la Bible, plus particulièrement celles du chapitre VI de la Constitution *Dei Verbum*. *Dei Verbum* est donc le document de référence de la Fédération et le chapitre VI, son texte programmatique et le leitmotiv de son travail.

L'idée d'une organisation destinée à promouvoir l'apostolat biblique avait déjà été émise en 1950, par le chanoine autrichien Pius Parsch, très engagé dans le renouveau liturgique et biblique. Le 6 octobre 1964, au



Cardinal Augustin Bea

cours de la troisième session du Concile Vatican II, Mgr Emile Cekada, évêque de Skopje en ex Yougoslavie, demanda la création d'un organisme de cette sorte. L'idée aboutit grâce au cardinal Bea qui, en 1968, convoqua à Rome les responsables de toutes les organisations catholiques investies dans la pastorale biblique. La Fédération vit le jour le 16 avril 1969. Le cardinal Willebrands, président du Secrétariat pour l'Unité des chrétiens et successeur du cardinal Bea, était également impliqué.

Aujourd'hui encore, la FBC dépend de ce qui s'appelle maintenant le Conseil pontifical pour la promotion de l'Unité des chrétiens. Depuis longtemps déjà, elle est *l'institution* consacrée à la pastorale biblique dans l'Église catholique. Appelée d'abord « Fédération catholique mondiale pour l'apostolat biblique », elle reçut, en 1990, le nom plus simple de Fédération Biblique Catholique.

Actuellement la FBC compte 311 organisations membres, lesquelles sont réparties dans 127 pays. Des milliers de femmes et d'hommes se sont engagés dans les domaines les plus divers de la pastorale et du travail bibliques. En tant que prêtres, religieux, catéchistes et laïcs engagés, ils et elles accomplissent un travail d'évangélisation dans les contextes et les cultures les plus divers. Ils traduisent pour la première fois la Bible dans des langues dans lesquelles la Bible n'a pas encore été traduite. Ils se consacrent à la formation de femmes et d'hommes, de catéchistes, d'enseignants, de collaborateurs laïcs ou de futurs prêtres. Ils s'adonnent à un travail de recherche sur les livres de l'Écriture et élaborent des matériaux de pastorale biblique à usage didactique (communautés, paroisses, etc.). Ils conçoivent de nouvelles méthodes de lecture pour la Bible – spécifiquement destinées, par exemple, aux groupes bibliques ou

aux « petites communautés chrétiennes » – ou encore animent des séminaires et des sessions. Leur contribution ne s'arrête pas là, elle s'étend à des projets sociaux touchant l'éducation et le travail communautaire, mais aussi à l'élaboration et à l'édition de revues, à la création de programmes pour la radio ou la télévision, etc. C'est ainsi que la FBC est un réseau vivant qui crée des liens entre des gens de toutes régions, cultures et nations.

3. L'instruction sur *L'interprétation de la Bible dans l'Église* et les autres documents importants

Pendant des années, la Constitution *Dei Verbum* fut le texte de référence officiel quant à la signification et à l'interprétation de la Bible dans l'Église catholique. Cela dit, la période post-conciliaire a vu la parution d'une série de documents complémentaires sur ce même sujet.

Le plus important est incontestablement l'instruction de la Commission Biblique Pontificale intitulée *L'interprétation de la Bible dans l'Église*, publiée en 1993 à l'occasion des centième et cinquantième anniversaires de deux encycliques « bibliques » : *Providentissimus Deus* (Léon XIII) et *Divino Afflante Spiritu* (Pie XII). Le document de la Commission Biblique donne un aperçu complet et documenté sur les approches de l'exégèse biblique scientifique, lesquelles se sont développées et spécialisées depuis la parution de *Dei Verbum*. Il fournit des repères pour l'utilisation de ces méthodes et expose un certain nombre de principes herméneutiques fondamentaux. Le résumé des différentes approches est assez exhaustif. Il prend en compte, outre la critique historique, les méthodes scientifiques et d'analyse littéraire plus récentes, ainsi que les approches fondées sur les sciences humaines. À cet égard, le rejet catégorique et clair de toutes les formes de lecture fondamentaliste de la Bible mérite d'être signalé, car il est extrêmement important. La dernière partie du document est particulièrement intéressante, elle concerne explicitement le sens de l'Écriture et son interprétation dans la vie de l'Église. Il est évident que cette instruction confirme, une fois encore, le rôle central de l'Écriture et l'importance particulière de la pastorale ou de l'apostolat biblique.



L'assemblée constituante de la WCFBA (aujourd'hui la FBC). Au centre, le pape Paul VI et le cardinal Willebrands.



Nous ne mentionnerons que très brièvement les autres publications du Magistère, touchant l'interprétation de la Bible dans l'Église : exhortation apostolique de Paul VI *Evangelii Nuntiandi* sur « L'Évangélisation dans le monde moderne » (1975) ; document de la Commission Biblique Pontificale de l'année 2001 traitant du sens de l'Ancien Testament pour les juifs et les chrétiens (« Le peuple juif et ses Saintes Écritures dans la Bible chrétienne »). Ces textes sont à resituer sur l'horizon plus large de la réception de *Dei Verbum*.

En chemin vers Canaan

Cette rétrospective, incomplète et principalement historique, sur la genèse et l'influence (*Wirkungsgeschichte*) de *Dei Verbum* montre combien ce texte est encore porteur de vie 40 ans après sa publication, et continue à exercer une influence profonde sur la vie de l'Église. C'est grâce au travail du Concile que le processus de redécouverte de la Parole de Dieu, commencé avant Vatican II, a pu s'accomplir. Par la suite, la Constitution *Dei Verbum* a été un terrain fécond pour de nombreux développements positifs. Le vœu du Concile pour que « le trésor de la révélation confié à l'Église comble de plus en plus le cœur des hommes » (DV 26), est en voie de se réaliser sous des formes multiples.

En dépit de tous les éléments positifs qui ont marqué ces quarante ans, nombre de questions n'en demeurent pas moins ouvertes. Elles représentent de nouveaux défis (et aussi de nouvelles opportunités) que les Pères du Concile auraient eu du mal à imaginer.

Le monde d'aujourd'hui est confronté à de multiples problèmes et défis, comme l'influence croissante du fondamentalisme, la crise des Églises et de la foi, les difficultés du dialogue interreligieux et interculturel. Des défis que nous ne pouvons pas envisager d'une manière uniquement générale, mais auxquels nous devons faire face dans le contexte immédiat de nos communautés ecclésiales.

La Bible, en tant que Parole de Dieu avec ses récits de vie et son témoignage de foi, est d'une grande aide pour aborder les questions que nous venons d'évoquer. Car l'Écriture déploie vraiment sa capacité de transformer le monde et la vie des hommes quand chaque génération l'aborde et l'interprète à frais nouveaux comme un témoin de la relation entre Dieu et son peuple, quand son message de libération est explicité et appliqué aux situations existentielles, quand des hommes et des femmes redécouvrent le caractère complexe de leur propre existence dans les textes et les récits des « vieux » livres bibliques. Voilà qui rend manifeste et presque palpable le fait que l'Écriture est tout à la fois un document historique renvoyant au passé, et un témoin de la foi pour le moment présent. Deux aspects qui ne sont ni en contradiction ni en rapport de concurrence, mais qui sont indissolublement liés.

Une telle compréhension de l'Écriture n'est pas sans conséquence pour la pastorale biblique et le travail exégétique, les deux étant associés. La question de savoir comment améliorer et intensifier les échanges et l'interaction mutuels entre l'exégèse scientifique et la pratique pastorale reste encore un défi à relever. Plus que jamais, il est nécessaire de trouver des méthodes (et des personnes) qui ont la capacité de jeter des ponts, afin que l'étude scientifique de la Bible et la pratique pastorale n'approchent pas l'Écriture de façon totalement autonome l'une de l'autre, mais puissent être considérées comme les deux panneaux d'une même porte qui, bien sûr, reste toujours ouverte pour permettre l'accès aux Écritures.

Les révélations ont besoin d'être scrutées attentivement et assimilées. Les quarante ans ou presque qui nous séparent du Concile Vatican II paraissent relativement brefs, si nous les comparons au temps habituellement nécessaire à la réception d'un concile œcuménique dans l'Église catholique. Dans ce domaine généralement, les choses doivent être évaluées non en décennies mais en siècles. Autrement dit, aujourd'hui, quarante ans après le Concile, nous n'en sommes qu'à mi-chemin du processus de réception de ce document important dont nous ne pouvons pas encore mesurer tout l'impact. Beaucoup de choses se sont déjà réalisées, des objectifs importants ont été atteints et bon nombre d'étapes dépassées sur la route parcourue par la Parole de Dieu. Mais en même temps, il nous reste beaucoup à faire. L'« expérience des sommets » qui fut celle de ce Concile appartient à l'histoire, le retour à notre réalité ecclésiale appartient au présent. Mais notre périple vers la Terre promise se poursuit.

(Trad. : E. Billoteau) ■

Vous trouverez le texte complet de *Dei Verbum* sur le site de la FBC : www.c-b-f.org.